

Extract of Fédération Nationale de la Libre Pensée

<http://old.fnlp.fr/spip.php?article939>

Signature en ligne MONSIEUR LE PRESIDENT REHABILITEZ LES FUSILLES POUR L'EXEMPLE DE LA GUERRE DE



Publication date: samedi 14 septembre 2013

Copyright © Fédération Nationale de la Libre Pensée - Tous droits réservés

Motion pour la Justice !

À l'initiative de la Libre Pensée, avec l'ARAC, l'UPF notamment, s'est tenu un rassemblement à la Bourse du Travail de Paris, le 8 juin 2013, pour la réhabilitation collective des Fusillés pour l'exemple.

200 libres penseurs, pacifistes, internationalistes, syndicalistes, élus, membres des milieux artistiques étaient présents.

Ils exigent des plus hautes autorités de l'État que cette année 2013 voit enfin la réhabilitation collective des Fusillés pour l'exemple de la Guerre de 1914-1918. Cette injustice collective dure depuis 99 ans, il est temps d'y mettre un terme.

- ▶ **vingt-trois conseils généraux** : 01 Aisne, 03 Allier, 07 Ardèche, 08 Ardennes, 09 Ariège, 11 Aude, 19 Corrèze, 21 Côte-d'Or, 25 Doubs, 24 Eure, 31 Haute-Garonne, 34 Hérault, 42 Loire, 58 Nièvre, 59 Nord, 60 Oise, 65 Hautes-Pyrénées, 69 Rhône, 70 Haute-Saône, 80 Somme, 87 Haute-Vienne, 91 Essonne, 94 Val de Marne
- ▶ **trois conseils régionaux** : Champagne-Ardennes, Assemblée de Corse, Limousin ont pris position dans ce sens.
- ▶ De très nombreux Conseils municipaux ont fait de même.

Autour du 11 novembre, chaque année, depuis près de 20 ans se tiennent un nombre croissant de rassemblements devant les monuments pacifistes ou les lieux de mémoire, qui voient des milliers de partisans de la réhabilitation collective des Fusillés pour l'exemple se réunir.

Tous ces faits montrent à l'évidence que les victimes de cette tragédie barbare sont restées dans la mémoire collective des citoyens de ce pays. L'exigence de leur rendre justice n'en est que plus forte.

Les participants considèrent que la réhabilitation doit être collective, donc publique, et prise par une déclaration politique venant du Président de la République.

<param name='class' value='' />

La réhabilitation ne saurait être juridique :

- ▶ car elle serait alors au cas par cas et ne déboucherait éventuellement que dans des années et pas pour tous les Fusillés pour l'exemple.
- ▶ car plus de 20% des dossiers des Conseils de guerre ont été détruits.
- ▶ car il n'y a plus aucun témoin de ces actes.
- ▶ car les dossiers qui restent ont tous été constitués à charge par les fusilleurs.

Comment dès lors pourrait passer une justice sereine et impartiale ?

La réhabilitation doit être collective :

- ▶ car il est impossible de différencier les cas des fusillés.
- ▶ car il faut appliquer le principe qu'il vaut mieux un coupable en liberté qu'un innocent condamné.
- ▶ car les soldats exécutés ont été fusillés collectivement par des pelotons d'exécution et devant les troupes rassemblées.
- ▶

car ces assassinats par la France ont été faits pour terroriser la conscience collective des troupes sur le front.

Les participants demandent que la République rende hommage aux 650 Fusillés pour l'exemple par tout moyen qu'elle déciderait, pour que leur mémoire soit honorée et perdure dans l'histoire de notre pays.

Les participants décident de se mobiliser pour que les rassemblements pacifistes autour du 11 novembre soient d'une force encore jamais atteinte pour montrer l'exigence de justice qui monte dans tout le pays.

Si d'aventure, le Président de la République ne faisait pas cette déclaration politique et publique en 2013, alors, ils prendraient les mesures nécessaires pour que l'affaire des Fusillés pour l'exemple soit au centre de toutes les cérémonies, officielles ou non, lors du Centenaire de 1914.

<iframe src="http://www.mon-formulaire.com/cgi-bin/form2mail.cgi?formid=27656" marginwidth="0" marginheight="0" frameborder="0" scrolling="auto" allowtransparency="true" background-color="transparent" WIDTH="600" HEIGHT="800">

PS:

2270 signatures au 25 janvier 2014